



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 11

Séance du jeudi 26 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 26 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT.

Sont présents: Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Marc THOMAS, Jean Guy COLLURA, Fernand DUSSURE, Sandra SOPHIYAIR, Chantal TOUTTAIN, Cendrine MILANI AMADY, Evelyne MAILLARD, Joël LEFEBVRE

Représentés: Gwenaelle DUPUY par Marc THOMAS

Excuses:

Absents: Fabrice DELAROCHE, Jean Baptiste GONDLACH, Isabelle GONDLACH

Secrétaire de séance: Chantal TOUTTAIN

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 30 mars 2018
2. Finances
 - ◆ Subvention aux associations
 - ◆ subventions EAU auprès du Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - ◆ Subvention Eglise auprès de la DRAC
3. Convention Canoëpte
4. Enfance
 - ◆ Séjour été IFAC - fixation du prix du séjour et participation de la commune
5. Promotion sur le prix des confitures dans le cadre du Trail
6. Questions diverses

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Suite à la transmission du Procès Verbal du 30 mars 2018, Monsieur le Maire souhaite informer les administrés que selon les Procédures des Finances Publiques, le Maire ne peut participer au vote du budget qu'il a lui même ordonnancé tout au long de l'année. Il a donc l'obligation de quitter la salle du conseil au moment du vote du Compte Administratif et est remplacé par son 1er Adjoint. En aucun cas, il a quitté la salle pour désaccord avec son Conseil municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 MARS 2018

Après corrections demandées, le Procès-Verbal du 30 mars 2018 est approuvé à l'unanimité

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur Christophe DEPONT

Monsieur le Maire présente le dossier de chacune des associations qui a fait une demande de subvention :

- association 1,2,3 Soleil : association ayant pour but la promotion du sport et de la culture au sein de l'école communale. Lors du dernier Conseil d'école, Monsieur le Maire a été informé que la majorité des membres du bureau de l'association sont démissionnaires. Un projet de coopérative en lieu et place de l'association est en discussion. Au vu de ces informations, Monsieur le Maire propose de ne pas accorder la subvention exceptionnelle d'un montant de 9 800 € et de réserver le vote de la subvention de fonctionnement pour un montant de 1 000 € dans l'attente d'une information sur le devenir de l'association

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le rejet de la subvention exceptionnelle de 9 800 € à l'association et suspend la décision pour la subvention de fonctionnement de 1 000 €

- association les p'tits curieux : association qui oeuvre pour le soutien à la parentalité et pour dynamiser la vie sociale et familiale. L'association demande depuis 3 ans une subvention exceptionnelle en plus de la subvention de fonctionnement. Il est demandé à l'association de tenir compte de tous les projets dans l'évaluation de sa subvention de fonctionnement. Cette année la demande est faite en vue d'organiser la journée de la sécurité. L'année dernière cette journée avait déjà été organisée et a rencontré un vif succès. Monsieur le Maire, souhaite donc soutenir cette initiative sans toutefois accordée une nouvelle subvention exceptionnelle. En lien avec Madame Chantal TOUTTAIN, conseillère municipale chargée du suivi du dossier de la journée de la sécurité, il a déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture.

Il est demandé à l'association de prendre en compte en priorité les demandes des St clairois pour l'organisation des évènements notamment pour la sortie au Puy du Fou.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 100 € et de réserver la décision sur la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € à la décision de la Préfecture sur la subvention demandée par la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE à l'association une subvention de fonctionnement de 3 100 € et reporte la décision sur la subvention exceptionnelle dans l'attente d'un retour de la Préfecture sur la demande de subvention communale.

- association atelier du pommier : association pour le développement de l'atelier peinture dont le but est de créer et promouvoir des actions artistiques sur la commune. L'association fait une demande de subvention de fonctionnement pour un montant de 1 600 € comme les années précédentes. Monsieur le Maire informe les membres présents que la gouvernance de l'association a changé et que de nouveaux projets vont émerger dans les mois à venir. Il est rappelé que l'association est présente sur la commune : fête de l'automne, santons de l'église, interaction avec les autres associations du village...

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 1 600 € à l'association l'atelier du Pommier

Après retrait de Madame Sandra SOPHIYAIR, membre du bureau de l'association et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE une subvention de 1 600 € à l'association l'Atelier du Pommier

- association Sport Saint Clair : association d'éducation populaire, sportive et de promotion sociale. L'association sollicite une subvention d'un montant de 7 500 €, même montant que l'année dernière. Monsieur le Maire propose d'accorder le montant de cette subvention à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE une subvention d'un montant de 7 500 € à l'association Sport Saint Clair.

- association UNC : association pour la préservation du devoir de mémoire et la commémoration des grandes dates de notre histoire. L'association sollicite une subvention de fonctionnement pour un montant de 450 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'une association avec le même objectif existe sur la commune. Il est rappelé également que les subventions publiques doivent bénéficier aux administrés de la commune. Ce qui ne semble pas être le cas de cette association. De plus, l'association ACPG, subventionnée par la commune, demande une subvention exceptionnelle de 1 000 € en 2018.

Monsieur le Maire propose aux votes, une subvention d'un montant de 450 € à l'UNC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, rejette la proposition d'accorder une subvention pour un montant de 450 € à l'association UNC par 9 voix Contre : Mesdames Dominique COURTI, Sandra SOPHIYAIR, Chantal TOUTTAIN, Cendrine MILANI AMADY et Evelyne MAILLARD et Messieurs Christophe DEPONT, Marc THOMAS, Fernand DUSSURE et Joël LEFEBVRE ; une abstention Monsieur Jean Guy COLLURA et une voix Pour Madame Gwenaëlle DUPUY.

- Association Pomologique de Normandie : association pour la conservation du patrimoine génétique pomologique. L'association sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € et une subvention exceptionnelle de 1 400 €. La commune a signé une convention avec cette association en échange des journées de formation sur le verger et de la participation à des manifestations communales, l'association récupère des greffons sur les arbres du verger. Après un échange entre les membres présents, la demande de subvention exceptionnelle ne sera pas présentée au vote.

Monsieur le Maire propose au vote la subvention de fonctionnement de 500 €. La proposition est refusée par 10 voix contre et une voix Pour Madame Gwenaëlle Dupuy

- Association ACPG : association de préservation du devoir de mémoire et commémoration des grandes dates de notre histoire. L'association demande une subvention de fonctionnement de 450 € et une demande exceptionnelle de 1 000 € en vue d'organiser la commémoration de la fin de la guerre 1918.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association une subvention de fonctionnement de 450 € et une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Après retrait de Monsieur Fernand DUSSURE, membre du bureau de l'association et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Accorde une subvention de fonctionnement de 450 € et une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918 à l'association.

- association le Club de l'Amitié : association qui a pour but de distraire les membres en leur proposant des jeux de société, des lotos et autres animations. L'association sollicite une subvention de 1 000 €.

Monsieur le Maire propose d'accorder la subvention de 1 000 € à l'association. Nouvelle association qui se lance et a donc besoin d'investir et d'un fonds de roulement pour démarrer.

Après retrait de Madame Evelyne MAILLARD, membre du bureau de l'association et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

accorde une subvention de fonctionnement de 1 000 € à l'association.

SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Rapporteur : Madame Cendrine MILANI AMADY

Récapitulatif des échéances pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de la Commune

- mars 2017 : lancement du projet
- mai 2017 : programmation de travaux et choix des scénarios du SDA à étudier
- septembre 2017 - janvier 2018 : consultation, choix, et conduite des études préalables (études topographiques et géotechniques), qui ont permis de compléter la programmation de travaux et d'en définir un coût prévisionnel
- février - mars 2018 : rédaction d'un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour des études de maîtrise d'œuvre et rédaction des dossiers de demandes de subvention

Prévisionnel :

- Transfert de la compétence GEMAPI en 2020
- Transfert de la compétence EAU et ASSAINISSEMENT soit en 2020 soit en 2026

Il est présenté un power point retraçant les étapes nécessaires au niveau du dossier de l'assainissement de la commune. Monsieur le Maire rappelle que l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement fait apparaître la nécessité de certains travaux au niveau du système d'assainissement :

- Réhabilitation des réseaux d'assainissement des rues Victor Hugo, de l'Ermitage et en bordure de l'Epte
- Reconstruction de la station d'épuration

le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1 395 353 € HT

- gestion du Pluvial avec la remise en conformité d'une antenne de pluvial place Rollon et l'étude de faisabilité pour un ouvrage de stockage -restitution des temps de pluie au niveau du verger communal.

Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et la station d'épuration peuvent bénéficier de subventions de la part du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 % du coût HT voir 60 %. Il est important de transmettre les dossiers assez rapidement au vue de la difficulté d'obtenir des subventions publiques dans les différents dossiers de travaux en cours.

Le coût de ces travaux étant important, Monsieur Fernand DUSSURE se demande s'il ne serait pas plus judicieux de ne pas prendre en charge sur le budget communal certains travaux notamment la station d'épuration mais d'attendre la transmission de la compétence vers la communauté de communes qui permettrait que la dépense soit répartie entre tous les membres de la CCVVS comme fonctionnent toutes les autres commune aujourd'hui.

Le problème d'attendre c'est de prendre le risque que la station d'épuration ne tienne pas jusqu'en 2026 et que les subventions diminuent voir n'existent plus.

Monsieur le Maire propose d'approuver l'opération des travaux subventionnables (réseaux d'assainissement et station d'épuration) pour un montant de 1 395 353 € HT et de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

La demande de subvention, permettra de pouvoir dès à présent lancer une consultation pour la recherche d'un Maître d'Oeuvre (MOE).

Le rôle du MOE est d'accompagner le maître d'ouvrage (la mairie) dans la conception et le dimensionnement technique du projet et aider aux choix des entreprises. Ce rôle est différent de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour laquelle la commune a retenu la société AQUILEX qui avait pour mission d'accompagner la commune dans la définition du besoin et la faisabilité du projet ((levée de géomètre, études du sol, inspections caméras...))

Il rappelle que le Conseil municipal sera consulté avant la programmation des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- o approuve l'opération de travaux pour l'assainissement de la commune dans son ensemble pour un montant total prévisionnel de 1 395 353 € HT
- o autorise le Maire à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental pour l'intégralité des opérations liées au projet
- o engage la commune à réaliser les travaux en respectant les préconisations de la Charte Qualité des Réseaux d'Assainissement de l'ASTEE
- o autorise le Maire à lancer une consultation des maîtres d'œuvre, qui sera attribué sous réserve d'un accord de subvention des co-financeurs.

SUBVENTION DRAC DEMOUSSAGE DE L'EGLISE

Rapporteur : Madame Dominique COURTI

Après avoir contacté la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, la commune de Saint-Clair-sur-Epte à sollicité une subvention auprès de la DRAC pour le démoissage de la toiture de l'Église de Saint-Clair-sur-Epte ainsi que la toiture de la chapelle de l'Ermitage.

Afin de compléter le dossier, il est demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver le plan prévisionnel de cette opération ainsi que la demande de subvention auprès de la DRAC

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

EGLISE : Dépense : 9 540.50 € subventionnée à 40% soit un reste à charge commune de 5 724.30 € HT

CHAPELLE : Dépense : 760.00 € subventionnée à 20% soit un reste à charge commune de 608 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération de démoussage du toit de l'église et de la Chapelle et autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de la DRAC Ile de France

CONVENTION CANOE EPTE

Rapporteur : Monsieur Christophe DEPONT

L'entreprise Canoepte utilise des locaux communaux pour son activité. Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de ces locaux.

En contrepartie de la mise à disposition des locaux à titre gratuit, Canoepte s'engage à verser 50 € mensuel correspondant aux frais annexe des locaux (électricité, eau...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal à l'entreprise Canoepte pour la pratique de son activité

SEJOUR ETE IFAC

Rapporteur Monsieur Christophe DEPONT

Chaque année, l'IFAC propose un séjour pour les enfants qui fréquenteront le centre de loisirs l'été. Cette année, la commission Enfance a retenu le projet présenté par l'organisme MAGELLAN au moulin d'Oléron

Les activités proposées aux enfants sont :

visite des marais salants

visite du zoo de la Palmyre

une séance d'équitation (ballade à dos d'âne) et une séance d'acrobranche

Le séjour se déroule du 24 au 28 juillet 2018 soit 5 jours pour 20 enfants. Le coût du séjour est de 10 060 € soit par enfant un cout de 503 €. Le coût du transport est de 4 300 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prendre en charge le coût du transport. Ce qui ramène le coût du séjour pour les familles à 288 € par participant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte la proposition de prendre en charge les frais de transport du séjour été 2018 pour les enfants fréquentant le centre de loisirs soit un montant de 4 300 €

TARIF PREFERENTIEL SUR LES CONFITURES POUR LE TRAIL

Rapporteur : Madame Dominique COURTI

Afin de donner un coup de pouce à l'organisation du trail, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil, d'accorder un tarif préférentiel pour la vente des pots de confiture : 3 € au lieu de 3.50 €.

Madame Dominique COURTI demande que les associations de la commune viennent participer à la récolte des fruits du verger et notamment l'association Vexin Trail en contrepartie du tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE à l'association TRAIL DU VEXIN un tarif préférentiel pour les pots de confiture à un prix de 3 € le pot pour 300 pots de confiture.

QUESTIONS DIVERSES

- Actualités de la Communautés de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS)

- Le budget de la CCVVS a été adopté dans sa globalité

- La commune de Saint-Clair s'est portée candidate au projet de la CCVVS en lien avec l'association ADAPTE 95 de mettre en place sur huit communes du département une proposition de mini bus informatique et d'un cyber café. Le projet a pour but d'accompagner les seniors sur les difficultés rencontrées face à la politique de tout dématérialisation. Le mini bus permettra la formation et une aide administrative, le cyber café aura pour objectif de permettre aux seniors de maîtriser les nouvelles technologies, de permettre des démarches administratives en ligne à l'aide de la mise à disposition d'outils et de services numériques. Huit communes seront retenues pour ce projet. Ce projet se rapproche du point soulevé lors du précédent Conseil municipal et sur lequel le CCAS travaille. Ce dossier reste d'actualité pour les administrés autre que les seniors.

- Cette année, les Ept'Olympiades sont organisées sur Saint-Clair-sur-epste le 30 juin prochain à l'Ermitage. Environ 150 enfants sont attendus. Il est fait appel à la disponibilité des élus pour venir aider lors de la manifestation. Il est proposé au Club de l'Amitié de tenir une buvette ce jour là ? En attente de la réponse.

- Le Conseil départemental a accordé une subvention d'un montant de 22 766 € pour les travaux du chauffage de l'école qui est prévu durant l'été.

- Une information a été transmise par le SMIRTOM pour le changement des bacs de tri sélectif. L'information sera diffusée aux administrés dans les boîtes aux lettres et le site internet. La distribution des nouveaux bacs se fera les semaines 19 et 20 et la reprise des anciens bacs 15 jours après la distribution. Les administrés auront la possibilité de demander des bacs plus grands si besoin. Les demandes de changement seront à faire auprès de la mairie.

Levée de la séance à 23 h 30